

concours Huissier de justice

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 10:28:31

Fonctions : L'huissier de justice est un officier ministÃ©riel. L'une de ses missions principales consiste Ã rechercher des solutions aux litiges entre crÃ©anciers et dÃ©biteurs.

Lorsqu'une personne se trouve dans l'impossibilitÃ© de rÃ©gler sa dette Ã une autre, il peut notamment Ã©tablir un plan de remboursement acceptÃ© d'un commun accord par le crÃ©ancier et le dÃ©biteur.

Lorsqu'une personne refuse de rÃ©gler sa dette Ã une autre, il intervient pour faire respecter le droit. C'est lui qui est seul habilitÃ© par la loi Ã pratiquer une saisie sur les biens du dÃ©biteur.

Il est le seul, par ailleurs, Ã pouvoir accomplir les formalitÃ©s nÃ©cessaires au bon dÃ©roulement d'un procÃ©s. C'est lui par exemple qui convoque Ã l'audience les personnes concernÃ©es, et c'est Ã©galement lui qui leur fait part du jugement rendu.

Il effectue, par ailleurs, des constats qui serviront de preuve Ã l'occasion du litige. GrÃ¢ce au constat, toute contestation ultÃ©rieure est rendue impossible.

Comment devient-on huissier de justice ? Il existe deux voies :

☳ la voie universitaire

La formation est ouverte aux titulaires d'un Bac+4 en droit ou d'un diplÃ©me reconnu Ã©quivalent. Essentiellement pratique, elle comprend un stage professionnel rÃ©munÃ©rÃ© de deux ans dans une Ã©tude d'huissier, doublÃ© d'un enseignement assurÃ© dans chaque rÃ©gion par la Chambre des huissiers.

Il est fortement recommandÃ© par ailleurs d'obtenir le diplÃ©me de **l'Ã‰cole Nationale de ProcÃ©dure** dont les cours peuvent Ãªtre suivis parallÃ©lement au stage.

Ã‰ l'issue du stage, le candidat passe l'examen professionnel.

☳ la voie professionnelle

Le candidat devra cumuler une capacitÃ© en droit ou un DUT des carriÃ¨res juridiques et judiciaires ou un diplÃ©me de droit validant deux annÃ©es aprÃ¨s le baccalaurÃ©at, et cinq Ã dix ans d'activitÃ© professionnelle au sein d'un office, dont cinq ans en tant que clerc principal.

Quelle est la rÃ©munÃ©ration nette mensuelle ? L'huissier de justice exerce une profession libÃ©rale en toute indÃ©pendance. Sa rÃ©munÃ©ration n'est pas libre pour autant.

L'huissier de justice est payÃ© en fonction d'un tarif fixÃ© par dÃ©cret, sauf cas trÃ¨s particuliers.